

# GRAND CHAMBÉRY FÉMININ HANDBALL

- Convention SHBC La Motte Servlex & Val de Leysse Handball -

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

### JOEUSES

#### 1. Engagement et objectifs

- L'engagement dans ce projet de convention est lié à la volonté de s'investir dans une filière de d'accompagnement et de développement des joueuses et de leurs capacités, visant à la performance
- Il est soumis à la signature et au bon respect de cette charte tout au long de la saison

#### 2. Collectifs

- Équipe -16 Ligue AURA
- Sont concernées par cette catégorie les joueuses nées en 2007, 2006, 2005
- Équipe -17 Championnat de France
- Sont concernées par cette catégorie les joueuses nées en 2006, 2005, 2004
- Les joueuses peuvent être amenées, selon leur année d'âge, dans l'une ou l'autre des catégories
- Les joueuses peuvent être amenées, selon leur année d'âge, dans les catégories supérieures ou inférieures de leur club respectifs (-15 et -18)
- Les joueuses se doivent de respecter les choix sportifs de l'entraîneur

#### 3. Matériel

- Les joueuses doivent veiller au respect du matériel mis à disposition par les clubs et les mairies
- Les joueuses doivent être équipées pour les entraînements et les matchs
- De leur tenue adaptée à la pratique de l'activité
- D'un gourde personnelle et nominative
- D'un ballon (taille 2)
- D'une chasuble réversible bleu et rouge
- D'une corde à sauter
- D'une bande élastique

#### 4. Entraînements

- Les joueuses se doivent d'être présentes et ponctuelles à l'ensemble des séances, sauf contraintes particulières, en cas d'absences ou de retards inhabituels ; elles se doivent de prévenir le plus à l'avance possible pour la bonne organisation des groupes et des séances
- Si les séances démarrent à 18h (exemple), les joueuses doivent veiller à être prêtes à commencer la séance à cette heure là, en tenue, avec leur équipement
- Les joueuses se doivent de respecter les choix sportifs de l'entraîneur

#### 5. Matches

- Les joueuses se doivent d'être présentes et ponctuelles à l'ensemble des matchs, sauf contraintes particulières, en cas d'absences ou de retards inhabituels ; elles se doivent de prévenir le plus à l'avance possible pour la bonne organisation des groupes et des rencontres
- Si les départs pour les matchs sont prévus à 14h (exemple), les joueuses doivent veiller à être prêtes à partir 15 minutes à l'avance
- Les entraîneurs sont là pour entraîner, les joueuses pour jouer et les arbitres pour arbitrer, les joueuses doivent donc le plus grand respect à l'ensemble des acteurs des rencontres et leurs décisions
- Les joueuses se doivent de respecter les choix sportifs de l'entraîneur

#### 6. Extra-sportif

- Les joueuses se doivent un respect mutuel, sur et en dehors du contexte handball
- Les joueuses représentent au quotidien l'image du Grand Chambéry Féminin Handball et n'ont pas le droit de diffuser de médias ou conversations sans y avoir été autorisé
- Des temps de cohésion seront organisés, en cas d'absence, les joueuses se doivent de prévenir le plus à l'avance possible
- Les joueuses se doivent de respecter l'entraîneur

## **PARENTS**

### **1. Engagement et objectifs**

- L'engagement dans ce projet de convention est lié à la volonté de s'investir dans une filière de d'accompagnement et de développement des joueuses et de leurs capacités, visant à la performance
- Il est soumis à la signature et au bon respect de cette charte tout au long de la saison

### **2. Matériel**

- Les filles doivent veiller au respect du matériel mis à disposition par les clubs et les mairies
- Les filles doivent être équipées (du matériel mentionné partie 3, page joueuses) pour les entraînements et les matchs
- Le matériel est soit fourni par les clubs, soit à la charge des familles (libres d'investir dans n'importe quelle marque)

### **3. Entraînements**

- Les filles se doivent d'être présentes à l'ensemble des séances, sauf contraintes particulières, en cas d'absence inhabituelle, elles se doivent de prévenir le plus à l'avance possible pour la bonne organisation des groupes
- Si les séances démarrent à 18h (exemple), les filles doivent veiller à être prêtes à commencer la séance à cette heure là, en tenue, avec leur équipement
- La présence des parents est soumise au respect des bonnes conditions du déroulement des entraînements, sans interaction avec le terrain, le jeu, les joueuses, l'entraîneur, tout au long de sa durée
- Les parents se doivent de respecter les choix sportifs de l'entraîneur

### **4. Matchs**

- Les filles se doivent d'être présentes à l'ensemble des matchs, sauf contraintes particulières, en cas d'absence inhabituelle, elles se doivent de prévenir le plus à l'avance possible pour la bonne organisation des groupes
- Si les départs pour les matchs sont prévus à 14h (exemple), les filles doivent veiller à être prêtes à partir 15 minutes à l'avance
- Les entraîneurs sont là pour entraîner, les joueuses pour jouer et les arbitres pour arbitrer, les parents doivent donc le plus grand respect à l'ensemble des acteurs des rencontres et leurs décisions
- Les parents se doivent de respecter les choix sportifs de l'entraîneur

### **5. Extra-sportif**

- Les filles se doivent un respect mutuel, sur et en dehors du contexte handball
- Les filles et les parents représentent au quotidien l'image du Grand Chambéry Féminin Handball et n'ont pas le droit de diffuser de médias ou conversations sans y avoir été autorisé
- Des temps de cohésion seront organisés, en cas d'absence, les filles se doivent de prévenir le plus à l'avance possible, pour la bonne organisation de ces temps là
- Les parents se doivent de respecter l'entraîneur

### **5. Les besoins pour le bon déroulement des matchs (parents accompagnateurs et référents)**

- Un responsable de table de marque : il est présent pour officier sur la table de marque, il veille au respect du corps arbitral, et il n'empiète pas sur rôle de l'entraîneur
- Un responsable de salle : il est vigilant aux bonnes conduites sur l'espace de compétition, à la gestion des joueurs disqualifiés, il est présent tout au long du match, et il veille également au respect du corps arbitral
- Un parent référent : il est en charge de la logistique (maillots, organisation départ match, covoiturage, goûters domicile, etc)
- Les parents accompagnateurs et référents se doivent d'être licenciés, et pour certaines formés (à la charge du club)

## CLUBS CONVENTIONNÉS

### 1. Engagements et objectifs

- L'engagement dans ce projet de convention est lié à la volonté de s'investir dans une filière de d'accompagnement et de développement des joueuses et de leurs capacités, visant à la performance
- Il est soumis à la signature et au bon respect de cette charte tout au long de la saison

### 2. Matériel

- Les clubs mettent à disposition du matériel pédagogique pour le bon déroulement des séances

### 3. Entraînements

- Les entraîneurs se doivent d'être présentes à l'ensemble des séances, sauf contraintes particulières, en cas d'absence inhabituelle, ils se doivent de prévenir le plus à l'avance possible pour la bonne organisation des groupes et des séances
- Si les séances démarrent à 18h (exemple), Les entraîneurs doivent veiller à être prêtes à commencer la séance à cette heure là, en tenue, avec leur équipement
- Les entraîneurs et membres de la commission se doivent de respecter les filles et leurs parents

### 4. Matches

- Les entraîneurs se doivent d'être présents à l'ensemble des matches, sauf contraintes particulières, en cas d'absence inhabituelle, ils se doivent de prévenir le plus à l'avance possible pour la bonne organisation des groupes et des matches
- Si le départ pour les matches sont prévus à 14h (exemple), Les entraîneurs doivent veiller à être prêts à partir 15 minutes à l'avance
- Les entraîneurs sont là pour entraîner, les joueuses pour jouer et les arbitres pour arbitrer, les entraîneurs doivent donc le plus grand respect à l'ensemble des acteurs des rencontres et leurs décisions
- Les entraîneurs et membres de la commission se doivent de respecter les filles et leurs parents

### 5. Extra-sportif

- Les entraîneurs, les membres de la commission, les filles et les parents se doivent un respect mutuel, sur et en dehors du contexte handball
- Les filles, les parents et les responsables de chaque club représentent au quotidien l'image du Grand Chambéry Féminin Handball et n'ont pas le droit de diffuser de médias ou conversations sans y avoir été autorisé
- Les entraîneurs et membres de la commission se doivent de respecter les filles et leurs parents

**Tout manquement au respect de cette charte, par une joueuse ou un parent fera l'objet d'une étude par la commission.**

**Ensemble œuvrons pour la bonne réussite et le développement du Grand Chambéry Féminin Handball !**

<u>Signature de la commission</u>	<u>Signature de la joueuse</u>	<u>Signature du (des) représentant légal (légaux)</u>

## COMMUNICATION

- Groupes TELEGRAM
  - Familles et joueuses <https://t.me/joinchat/H8tjPxb691tuavcWL48QZA>
- Téléchargement de l'application Telegram Messenger
  - **Apple**
    - <https://apps.apple.com/fr/app/telegram-messenger/id686449807>
  - **Android**
    - <https://play.google.com/store/apps/details?id=org.telegram.messenger&hl=fr>

## CONTACTS COMMISSION

- Dirigeants
  - **SHBC**
    - Olivia Bestenti, [obestenti@gmail.com](mailto:obestenti@gmail.com), 06 62 51 70 62
    - Philippe Berger, [phibrgr@neuf.fr](mailto:phibrgr@neuf.fr), 06 62 38 03 06
    - Miriam Benoualha, [miriambenoualha@hotmail.fr](mailto:miriambenoualha@hotmail.fr), 06 63 23 10 11
  - **Val de Leysse**
    - Thierry Brevier, [t.brevier@gmail.com](mailto:t.brevier@gmail.com), 06 28 47 63 54
    - Sandrine Brevier, [sandrine.brevier@gmail.com](mailto:sandrine.brevier@gmail.com), 06 23 96 47 94
    - Marie Richel, [m.richel@orange.fr](mailto:m.richel@orange.fr), 06 20 71 22 57
- Sportif
  - **Coordinateur**
    - Florian Botti, [florianbotti@hotmail.fr](mailto:florianbotti@hotmail.fr), 06 78 78 26 25
  - **Équipe -16**
    - Liam Buy, [5173033@ffhandball.net](mailto:5173033@ffhandball.net), 06 18 65 23 36
  - **Équipe -17**
    - Romain Fonvieille, [fonvieille.romain@gmail.com](mailto:fonvieille.romain@gmail.com), 06 45 58 22 96

## ADRESSES GYMNASES

- SHBC
  - Halle des Sports Didier Parpillon, 250 Rue le Cheminet, 73290 La Motte-Servolex
  - Gymnase de Leya, 520 Rue de la Briquerie, 73290 La Motte-Servolex
  - Gymnase de L'Épine, 2349 Avenue René Cassin, 73290 La Motte-Servolex
- Val de Leysse
  - Gymnase de St Alban Leysse, Impasse du Repos, 73230 Saint Alban-Leysse
  - Gymnase de Bassens, Route de Verel, 73000 Bassens